

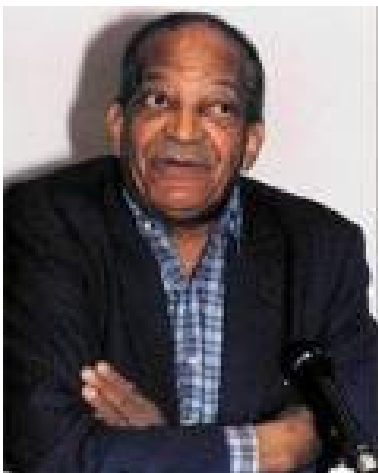
<http://ugtg.org/spip.php?article1350>



L'affaire Charles Henri SALIN.

Par Marcel Manville

- Dossiers - Répression -



Date de mise en ligne mardi 16 novembre 2010

Date de parution 18 novembre 2010

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Le 18 novembre 1985, le jeune lycéen Charles Henri SALIN est tué de trois balles de pistolet-mitrailleur par Michel MASS, 42 ans, maréchal chef des logis de la gendarmerie. Dans les semaines qui suivent Michel MAAS retourne en France où il reçoit une promotion (ainsi que les honneurs et la décoration qui l'accompagnent dans ces milieux là)...

En dépit des obstructions et des mensonges du procureur DUPUY, l'affaire, délocalisée, est jugée du 9 au 11 mai 1990 par la cour d'assises de Paris pour "coups, blessures, voies de fait ayant entraîné la mort sans intention de la donner". Reconnu coupable, il sera pourtant acquitté...

A l'énoncé du verdict, "les parents, les frères et soeurs du jeune Salin, écrit le chroniqueur judiciaire du Monde ont longuement applaudi par dérision (Cf. Maurice PEYROT - *Le Monde* - 13.05.90 : "Après la mort d'un jeune Guadeloupéen - L'adjudant Maas jugé coupable, est acquitté").

Nous publions un extrait du livre paru en 1002, "Les Antilles sans fard", de Marcel MANVILLE, avocat et militant anticolonialiste décédé en 1998.

L'affaire Charles Henri SALIN

Le pouvoir français n'utilise pas son appareil répressif uniquement contre les idées d'émancipation ou pour briser les luttes pour une meilleure justice sociale. Dans de nombreux cas, la force est employée sous le paravent commode de faire respecter l'ordre public.

La tragédie sanglante que constitue l'affaire SALIN permet au lecteur de constater que l'ordre colonial, lorsqu'il devient précaire, est terrifiant.

1985 : La Guadeloupe est secouée par une série d'actes révolutionnaires, "des attentats terroristes", selon le parler vrai des autorités en place.

Un gendarme français est abattu au quartier pauvre de Boissard. Quartier aussi déshérité que celui du « Chaudron » à la Réunion. La loi du Talion, souvent appliquée dans les colonies, fera de Charles Henri SALIN une victime expiatoire.

Le jeune lycéen de 19 ans sera tué froidement de plusieurs balles au cours d'une opération punitive. Ce crime odieux provoque une émotion considérable dans toute l'île, mais les larmes des familles guadeloupéennes ne traversent pas l'Atlantique : la douleur est colorée ici, aux Antilles.

Sur place cependant, les autorités administratives d'une part, et judiciaires d'autre part, tentent de justifier l'odieux assassinat.

Toute la procédure sera orientée pour aboutir à une nouvelle conception de la légitime défense : celle du loup face à l'agneau, selon la formule du bâtonnier RODES.

La Cour d'assises de Paris rend un arrêt d'acquiescement qui restera célèbre dans les annales de l'iniquité judiciaire. Les jurés populaires à l'image de cette nouvelle France - qui, dans le sillage de Jean Marie LE PEN a une certaine

nostalgie des théoriciens de la race supérieure - ont donné raison aux conclusions du rapport de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme, remis au premier ministre Michel ROCARD, qui dénonçait la banalisation du racisme dans les mentalités en France.

[...]

Marcel MANVILLE [1] - « Les Antilles sans fard » - Editions L'Harmattan, 1992

Post-Scriptum

NLDR : A l'occasion du 25ème anniversaire de la mort de Charles-Henri SALIN, le **MOUVMAN KILTIREL AKIYO** organise deux journées : **AN NOU SONJÉ CHALANRI**

JEDI 18 NOVANB 2010 : BOKANTAJ A PAWOL / DEBAT :
a 20h an local a AKIYO A CHOVEL

- ▶ Rencontre avec un historien / Déba istorik
- ▶ Rencontre avec les avocats de la famille / kontré avè lé zavoka
- ▶ Rencontre avec des journalistes ayant couvert l'évènement / kontré avè laprès
- ▶ Témoignage du Père SALIN / bokantaj a pawol avè Papa Chalanri

VANDREDI 19 NOVANB 2010 a 20h : DEFILE MAS A REPRESYON :
(dépaw an local a AKIYO A CHOVEL)

- ▶ « Déboulé » en tenue "réprésyon " / Mas a represyon
- ▶ Poème et slam. / Poézi é slam
- ▶ Inauguration d'une plaque du souvenir / Inogirasyon pou Chalanri

[1] **Marcel Manville**, né en 1922 et mort en 1998, était avocat et nationaliste martiniquais , co-fondateur du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples(MRAP), décoré de la Croix de Guerre, compagnon de Frantz Fanon durant la Seconde Guerre mondiale et durant la guerre d'Algérie, avocat militant , il a été l'avocat dans quasiment toutes les affaires liées au militantisme antillais des années d'après guerre. Il a été en 1984 co-fondateur du PKLS, un parti indépendantiste. Il décéda à Paris le 2 décembre 1998, au Palais de Justice, au moment où il s'apprêtait à plaider la cause des victimes algériennes du massacre d'octobre 1961.

Lire : [l'hommage de Victor PERMAL](#), President du Cercle Frantz FANON.